



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

SPORT

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

DIRECTION DES SOLIDARITES

N°D25DSSP98

OBJET: MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE « THÉÂTRE D'EAUX » ET DU BASSIN D'INITIATION AU BÉNÉFICE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE FUMEL (SDIS 47)

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande formulée par le représentant du SDIS de Fumel en date du 02 juin 2025, pour effectuer des entraînements sportifs à la Piscine Intercommunale « Théâtre d'eaux » en période estivale et au bassin d'initiation en période hivernale ;

Considérant le caractère d'intérêt général de cette demande ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention l'organisation de cette mise à disposition ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - De mettre à disposition au SDIS de Fumel la Piscine Intercommunale « Théâtre d'eaux » à Fumel pour la période du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année : tous les matins de 8h00 à 10h00 ;

2°) - De mettre à disposition au SDIS de Fumel le Bassin d'Initiation « Plaine de Libos » pour la période du 1^{er} septembre au 30 juin de chaque année le lundi et le vendredi matin de 8h00 à 10h00 ;

3°) - De formaliser toutes les modalités pratiques de mise à disposition dans la convention annexée à la présente décision ;

4°) - Précise que cette convention est valable un an et renouvelable par tacite reconduction ;

5°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la convention de mise à disposition.

AR Prefecture

047-200068930-20250603-D25DSSP98-AR

Reçu le 13/06/2025

Publié le 13/06/2025

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.



Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 03 juin 2025

Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 13 juin 2025

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 13 juin 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com